



Un enjeu trop longtemps délaissé, l'enjeu agricole et alimentaire !

Patrick Salez, article Départementales n°4, 13 mai 2021

A l'heure des élections départementales, le président de la CdC peut se prévaloir de quelques réalisations, telles la défense des côtes (si l'on exclut un bras de fer inutile et coûteux de trois ans avec la préfète Abollivier) ou les logements sociaux. Malgré ses efforts, son bilan concernant la régulation de la surfréquentation touristique et la mobilité (cf article n°3) est en revanche insatisfaisant. Et il est un domaine où il a clairement manqué de volontarisme : celui de la politique agricole et alimentaire.

1) Une première occasion manquée : créer les conditions d'une agriculture durable

L'agriculture rétaise n'a commencé à sortir que tardivement du mode conventionnel, consommateur de pesticides et d'engrais chimiques, et la conversion d'UNIRE au label HVE (haute valeur environnementale), sorte de troisième voie entre le conventionnel et le bio, est toute récente. Nous étions très isolés à La Flotte lorsque nous avons adopté début 2016 une charte agri-environnementale pour la production de pommes de terre. La pression du GDAD (Groupement de Développement pour une Agriculture Durable), constitué dès 2013, n'a pas reçu le soutien communautaire escompté et sa demande en 2015 d'un diagnostic agroalimentaire, premier jalon d'une alimentation de proximité, est restée lettre morte. Un frein au développement agricole est la **rétenction foncière** due à la structure multi-parcellaire de notre agriculture : la tentative de mutualisation d'actions municipales de lutte contre cette rétenction, orchestrée par l'association Terre de Liens fin 2016, a avorté dix-huit mois plus tard faute de soutien communautaire. Alors que le **département** développait sa stratégie « circuits courts » et accompagnait de nouveaux projets dans ce domaine, notre conseiller départemental n'a pas souhaité stimuler de tels

projets sur l'île. La seule exception à ce sombre tableau est sans doute la valorisation de notre patrimoine alimentaire (« produits de terroir ») à des fins touristiques. **L'île d'Oléron**, qui fait face aux mêmes contraintes que les nôtres, a pourtant adopté dès 2011 une charte de l'agriculture durable à forte vocation de diversification des produits et de circuits courts. Et en 2013, elle établissait avec la SAFER un protocole de lutte contre la rétention foncière.

2) Une seconde occasion manquée : mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial

Introduits par la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF) de 2014, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont pour objectif de rassembler tous les acteurs d'un territoire autour d'une alimentation de qualité, ancrée localement, accessible à tous et approvisionnant la restauration collective. Un tel instrument répond parfaitement à une série de **besoins de notre territoire** : protéger le foncier agricole, soutenir l'installation des jeunes et la diversification (ex : maraîchage), valoriser de nouveaux modes de production plus bio ou agroécologiques, développer les circuits courts, accroître le degré d'autonomie alimentaire insulaire (relocalisation), assurer une pédagogie sur les pratiques agricoles alternatives, le gaspillage alimentaire et l'alimentation de qualité. Il nous permettrait en outre de nous conformer à la loi EGALIM de 2018 qui exige qu'à partir de 2022, les repas servis en restauration collective comptent au minimum 50 % de produits alimentaires durables de qualité dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.

3) Non le PAT n'est pas disqualifié par la petite taille de notre intercommunalité !

Ces derniers temps, la demande d'un PAT rétais, issue de quelques producteurs, associations et élus (dont je fais partie) se faisait plus pressente mais le PAT restait une Arlésienne, toujours reportée par le président de la CdC. Un pas significatif vient d'être réalisé à l'occasion du programme de campagne départementale présenté par celui-ci : « *Le PAT ne peut se faire sur un bassin de vie de 18.000 personnes !* ». Un enterrement en bonne et due forme, malheureusement fondé sur un argument fallacieux : 90 % des PAT existants sont en effet portés par des intercommunalités essentiellement rurales ; et des îles beaucoup moins peuplées que la nôtre peuvent s'enorgueillir du leur : Belle-Île (5.500 habitants) a son PAT depuis 2018 et la commune de Bréhat a vu en mars dernier son PAT accepté par l'État. L'Île d'Oléron possède le sien depuis septembre 2020. Il existe en effet une cohérence géographique et économique évidente à développer l'agriculture de proximité et l'autonomie

alimentaire sur des îles pour limiter les allers-retours des flux de produits avec le continent. En outre, élaborer un PAT rétais n'interdirait aucunement qu'il soit conduit en collaboration avec le PAT que préparent conjointement l'agglomération rochelaise et les deux communautés de communes de l'Aunis. Les PAT, labellisés ou non par l'État, poussent en France comme des champignons et leur lancement bénéficie des financements européens (programme LEADER) ainsi que de ceux du plan de relance français (3 millions d'euros pour les nouveaux projets). Il est insensé de ne pas se saisir de cette opportunité !

Manifestement, le volontarisme politique du président de la CdC en la matière en est resté au stade de l'intention alors que des exemples inspirants d'actions existaient autour de nous. Les élections départementales fournissent aux nouveaux candidats l'occasion d'amorcer un vrai départ et de **mettre enfin.... la main à la PAT !**